



RÉSUMÉ DE LA SÉANCE DU 13 FÉVRIER 2018

PROCLAMATION - JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE - 12 AU 16 FÉVRIER 2018

Le conseil proclame les 12, 13, 14, 15 et 16 février 2018 les Journées de la persévérance scolaire et remercie tous les intervenants qui par leurs gestes, appuient les jeunes vers la persévérance scolaire.

APPUI - PROJET DE NOUVEAU TERMINAL À CONTENEURS À CONTRECŒUR

La Ville de Sainte-Julie appuie le projet de nouveau terminal à conteneurs à Contrecœur, considérant le fait que ce projet résulte d'une concertation des différentes parties prenantes et qu'il générera plusieurs retombées positives dans la région, incluant la création de milliers d'emplois.

APPUI - MISE EN COMMUN D'UN SERVICE D'ÉVALUATION MUNICIPALE RÉGIONALE

Compte tenu de l'existence du Programme d'aide financière pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal du Gouvernement du Québec, le conseil appuie le projet visant à évaluer la possibilité de créer un service d'évaluation municipale régional pour l'ensemble du territoire de la MRC.

APPUI DE CANDIDATURE - SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE - PRIX Me CYRILLE DELÂGE

Le conseil appuie le dépôt de la candidature du Service de sécurité incendie de la Ville de Sainte-Julie pour le Prix Me Cyrille Delâge 2018.

ACHAT D'ENVELOPPES ET DE PAPIER DE MATIÈRES RECYCLÉES

La Ville de Sainte-Julie adhère au regroupement régional d'achat d'enveloppes et de papier de matières recyclées et mandate la MRC de Marguerite-D'Youville, pour et au nom du regroupement régional d'achat d'enveloppes et de papier de matières recyclées, à procéder à des appels d'offres sur invitation pour la période du 14 mai 2018 au 13 mai 2019.

AUTORISATION DE SIGNATURE - MAINLEVÉE - 2151, RUE LÉONARD-DE VINCI

Puisque la compagnie à qui la Ville avait vendu une partie de terrain au 2151, rue Léonard-De Vinci a respecté ses obligations, le conseil accepte de procéder à la radiation des droits réels, y compris ceux résultant d'une clause résolutoire, créés en faveur de la Ville aux termes de l'acte de vente.

RATIFICATION - PAIEMENT DE FACTURE - UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

Le conseil ratifie le paiement de la facture 2018-137143 de l'Union des municipalités du Québec, au montant de 30 261,65 \$, pour la cotisation annuelle de la Ville de Sainte-Julie et la tarification au Carrefour du capital humain.

INSTALLATION DE NOUVEAUX PANNEAUX DE SIGNALISATION

La Ville installe les nouveaux panneaux de signalisation suivants pour améliorer la sécurité sur certaines rues :

- panneaux « stationnement interdit » de chaque côté de la rue Lamoureux, devant les numéros civiques 271 et 276, les numéros civiques 345 et 348, et les numéros civiques 464,466 et 441;
- panneaux « stationnement interdit » 10 m en amont et 5 m en aval des entrées / sorties des deux stationnements des Villas Lussier;
- panneaux « stationnement interdit » à l'intérieur de la seconde courbe située sur la rue du Ponceau, soit devant et en marge latérale du numéro civique 921;
- panneaux « stationnement interdit » à l'intérieur de la courbe située devant les numéros civiques 369 et 385, rue de Normandie;
- panneaux « passage pour piétons » à chaque extrémité du nouveau passage pour piéton sur la rue Olivier-Guimond et panneaux « stationnement interdit » 10 m en amont et 5 m en aval de chaque extrémité de ce même passage pour piéton;

- panneaux « sens unique » sur chacun des quatre coins de la place Denise-Pelletier et de l'îlot central, aux intersections de la rue Denise-Pelletier, de façon à ne permettre la circulation que dans le sens antihoraire dans la place Denise-Pelletier, de même que des panneaux « entrée interdite » à la sortie du sens unique, sur chacun des deux coins de la place Denise-Pelletier et de l'îlot central (face au numéro civique 740, place Denise-Pelletier, à l'intersection de la rue Denise-Pelletier) et des panneaux de « stationnement interdit » sur chacun des coins de l'îlot central qui font respectivement face aux numéros civiques 726 et 728, place Denise-Pelletier;
- panneaux « d'arrêt interdit en tout temps, excepté poste 2 minutes » sur la rue Pierre-De Coubertin sur une distance de 12 m devant la boîte postale située à proximité de l'intersection avec la rue Louis-Pasteur;
- panneaux « d'arrêt interdit en tout temps, excepté poste 2 minutes » sur la rue Borduas, sur une distance de 12 m devant la boîte postale, face au numéro civique 1872, côté impair;
- panneaux « arrêt obligatoire » et panneaux de « stationnement interdit » à divers endroits dans le Quartier Lumicité;
- panneau « passage pour piéton » à l'extrémité du passage piétonnier, du côté de la rue de Versailles, et panneaux « stationnement interdit » 10 m en amont et 5 m en aval de l'extrémité du passage piétonnier, du côté de la rue de Versailles;
- panneau de direction des voies sur la rue Principale, à proximité de l'intersection avec le boulevard Saint-Joseph.

NOMINATIONS - COMITÉ VILLE INTELLIGENTE

Le conseil nomme les personnes suivantes à titre de membre non permanent (citoyen) du Comité Ville intelligente pour un premier mandat de deux ans se terminant le 1^{er} mars 2020, soit :

- Sébastien Berteau;
- Johanne Fournier;
- Serge Cormier;
- Maxime Gil-Blaquière;
- Pierre-Olivier DesMarchais;
- Alain McKenna.

ACHAT D'ÉQUIPEMENTS ET DE FOURNITURES - FONDS RÉSERVÉ - FONDS DE ROULEMENT

Le conseil approuve que le financement des projets présents au rapport du Service des finances daté du 9 février 2018, totalisant un montant de 9 790,75 \$, soit fait à même le fonds réservé – fonds de roulement.

FINANCEMENT DES PARTIS POLITIQUES ET CONTRÔLE DES DÉPENSES ÉLECTORALES

Le conseil accepte le dépôt du rapport du trésorier pour l'année 2017, préparé conformément à l'article 513 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

MODIFICATION - POLITIQUE DE RECOUVREMENT

Le conseil modifie la politique de recouvrement de la Ville.

AUTORISATIONS D'EMPRUNT TEMPORAIRE

Le conseil autorise le trésorier à emprunter temporairement, par voie de découvert de compte et au besoin seulement, les sommes suivantes :

- 1 700 000 \$ pour payer le coût des travaux de réfection du boulevard des Hauts-Bois, côté sud, entre la rue Gilles-Vigneault et l'avenue du Lac ainsi que les frais contingents;
- 475 000 \$ pour payer la construction d'une aire de jeux d'eau incluant les accessoires dans le parc Joseph-Véronneau ainsi que les frais contingents;
- 854 000 \$ pour payer le coût des travaux de réfection sur la rue Nobel, du 2001, rue Nobel au chemin du Fer-à-Cheval;
- 697 000 \$ pour payer le coût des travaux de construction et de réfection de bordures, trottoirs, pavage et de pistes cyclables à divers endroits ainsi que les frais contingents.

AUTORISATIONS DE SIGNATURE

Le conseil autorise la signature des ententes conclues avec le syndicat et les cadres concernant le Régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Sainte-Julie.

PLAN MUNICIPAL D'EMPLOIS POUR LES JEUNES DES CENTRES JEUNESSE DU QUÉBEC

La Ville de Sainte-Julie signifie à l'Union des municipalités du Québec son intérêt pour le plan municipal d'emplois des jeunes des centres jeunesse et, par conséquent, réserve un emploi étudiant pour ce programme.

TRAVAUX DE RÉFECTION DE BORDURES ET DE TROTTOIRS

Le conseil accorde à la compagnie Béton GL inc. le contrat pour les travaux de réfection de bordures et de trottoirs au montant de 76 332,71 \$, toutes taxes incluses.

CONTRAT D'ENTRETIEN D'ÉTÉ ANNUEL DES ROUTES DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS

Le conseil accepte la proposition de contrat d'entretien d'été des infrastructures routières de la route 229, ainsi que des chemins de Touraine et de la Belle-Rivière présentée par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour la saison 2018-2019, pour un prix forfaitaire de 26 548,98 \$ à être versé à la Ville de Sainte-Julie.

ADJUDICATION – FOURNITURE D'ENROBÉS BITUMINEUX - ANNÉE 2018

Le conseil accorde à la compagnie Pavages Métropolitain inc. la commande pour la fourniture d'enrobés bitumineux pour l'année 2018 pour une somme de 63 092,53 \$, toutes taxes incluses.

ADJUDICATION – ACHAT D'UN BALAI DE RUE – FONDS RÉSERVÉ - FONDS DE ROULEMENT

Le conseil accorde le contrat pour la fourniture et la livraison d'un balai de rue neuf à la compagnie Cubex ltée. pour un montant de 235 697,60 \$, toutes taxes incluses et autorise une dépense pour le lettrage au montant de 400 \$, toutes taxes incluses.

DÉROGATIONS MINEURES

Le conseil accepte deux demandes de dérogation mineure.

PROJET DE TERRAIN DE SOCCER SYNTHÉTIQUE – ÉCOLE DU GRAND-CHÊNE

Le conseil appuie le projet d'aménagement d'un terrain de soccer synthétique à l'école du Grand-Chêne afin que ce projet puisse bénéficier de l'aide financière du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréative – phase IV.

APPEL DE PROJETS EN DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES

Puisque la Ville de Sainte-Julie obtient une aide financière du ministère de la Culture et des Communications du Québec dans le cadre de l'appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes et qu'une entente a été conclue quant aux modalités de versement de cette aide financière, la Ville confirme son engagement à financer la totalité du projet « Acquisition de documents », y compris la part correspondant à la subvention du Ministère, au montant de 98 700 \$.

AIDES FINANCIÈRES

Le conseil verse les aides financières suivantes :

- 1 400 \$ à l'organisme Le Groupe Amical de Ste-Julie inc. pour l'année 2017;
- 400 \$ à l'école secondaire du Grand-Coteau pour l'organisation de l'événement Secondaire en spectacle;
- 450 \$ (au total) à deux jeunes athlètes.

FUTURS RÈGLEMENTS ET PROJETS DE RÈGLEMENTS

Le conseil annonce son intention d'adopter les règlements à une séance ultérieure pour :

- créer une nouvelle zone agricole à l'entrée du projet résidentiel intégré du Sanctuaire de la Vallée du Richelieu, plus précisément à l'angle de la montée des Quarante-deux et du chemin du Golf, et d'ajouter une nouvelle grille des usages et des normes pour y permettre les mêmes types d'usages résidentiels que pour l'ensemble du projet intégré, en plus de la classe d'usage résidentielle multifamiliale H-4, selon un maximum de 8 logements par bâtiment de type isolé et une densité ne dépassant pas 26 logements à l'hectare. Une séance de consultation publique se tiendra le 12 mars 2018 à 19 h 30 en la salle du conseil à l'hôtel de ville de Sainte-Julie;
- apporter certaines corrections, modifications, ajouts ou précisions d'ordre général, technique ou administratif en vue d'une meilleure compréhension et application du Règlement de zonage 1101. Une séance de consultation publique se tiendra le 12 mars 2018 à 19 h 30 en la salle du conseil à l'hôtel de ville de Sainte-Julie;
- modifier la grille des usages et des normes dans le secteur du projet Blüm (anciennement projet Azur) en réduisant la marge fixe arrière minimale d'un bâtiment, en augmentant le nombre maximal de cases de stationnement permis à l'extérieur, en réduisant la proportion de cases de stationnement requise pour les visiteurs et en ajustant la réglementation visant le revêtement de toiture. Ce règlement vise aussi à permettre l'utilisation de murs rideaux comme matériau de revêtement extérieur pour l'ensemble des usages résidentiels multifamiliaux et d'habitation collective du territoire.

RÈGLEMENTS

Le conseil adopte des règlements pour :

- permettre, selon certaines conditions, les postes de taxi dans le cadre du travail à domicile;
- permettre que les activités artisanales ou artistiques complémentaires à l'usage résidentiel, en zone agricole, puissent occuper la totalité de la superficie du sous-sol d'une résidence;
- permettre dans le secteur de la rue Léonard-De Vinci les activités de « fondations et organismes de charité » à titre d'usage spécifiquement permis, et ce, à des fins de bureaux seulement;
- ajuster les normes relatives au lotissement, spécifiquement quant au frontage minimal requis d'un terrain intérieur pour un usage de la classe C3 : Hébergement, dans le secteur du nouveau terminus;
- autoriser les usages dont l'activité principale est la danse, les bars à spectacles et les salles de danse et discothèques (sans nudité), en plus des bars, dans le secteur de la rue Léonard-De Vinci;
- intégrer des dispositions relatives aux usages artisanaux et artistiques à l'intérieur d'un bâtiment accessoire en zone agricole, tout en préservant la quiétude d'un secteur;
- ajouter une nouvelle section au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale 1108 permettant d'évaluer, par le biais d'objectifs et critères, les constructions sur pieux ou piliers au niveau du second étage.